

**DÉLIBÉRATION N° 2017-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ADAC 65**

M. PÉLIEU, Président

présent

1^{er} Collège (Conseillers départementaux) :

C. ROBIN RODRIGO (Vallée des Gaves)		présente
B. VERDIER (Les Coteaux)		présent
P. PÉRALDI (Vallée de la Barousse)		présente
J. GUILHAS (Val d'Adour Rustan Madiranais)		présent
L. ARMARY (Vallée des Gaves)	excusé représenté par B. VINUALÈS (Lourdes 2)	
I. LOUBRADOU (Moyen Adour)	excusée représentée par J. BRUNE (Haute Bigorre)	
J. BURON (Bordères-sur-l'Échez)		présent
G. ASTUGUEVIEILLE (Ossun)		présent

Excusé(es) : L. ARMARY (Vallée des Gaves) ; I. LOUBRADOU (Moyen Adour) ; B. POUBLAN (Vic-en-Bigorre) ; M. BEYRIÉ (Neste, Aure et Louron) ; C. VILLÉGAS (Ossun)

Assistaient au C.A. :

- *En tant que membre suppléant du 1^{er} Collège :* M. LAMON (les Coteaux) ; C. AUTIGEON (Val d'Adour Rustan Madiranais) ; A. SOUQUET (Bordères-sur-Échez).

2^{ème} Collège (Maires) :

B. SOUBERBIELLE (Betpouey) (Geu)	Excusé	représenté par JC. CASTEROT
B. LUSSAN (Tostat)	Présent	
D. LACASSAGNE (Sinzos)	Présent	
P. VIGNES (Laloubère)	Excusé	représenté par G. ARA (Campan)
JF. LAFFONT (Ilhet)	Excusé	a donné pouvoir au Président

Excusé(es) : B. SOUBERBIELLE (Betpouey) ; P. VIGNES (Laloubère) ; C. RÈME (Tibiran-Jaunac)

Assistaient au C.A. :

En tant que membre suppléant du 2^{ème} Collège : F. LOUMAGNE (Castelnau-Rivière-Basse) ; A. DUCASSE (Galan).

A noter que suite à la nouvelle carte de l'intercommunalité en place à compter du 01/01/2017 les anciens EPCI ne sont plus adhérents et en conséquence les représentants de ces EPCI ne peuvent plus siéger au CA de l'ADAC 65.

Paierie Départementale : P. BAUTE (Payeur Départemental)

ADAC 65 : D. Tulsa (directeur), L. Michaut (adjointe du directeur, responsable du pôle juridique & administratif), B. Dubosc (conseillère juridique), I. Fourcade (assistante de direction), J. Falliéro, P. Péninou, R. Rosato (Assistants à Maîtrise d'Ouvrage), K. Talazac (conseillère juridique).

Excusé(e)s : M. ZARROUATI (Secrétaire Général Préfecture des H-P) ; C. BAYET (DGS Département des H-P) ; O. GUYONNEAU (Directeur Cabinet du Président) ; Y. LE GALL (Directeur de la Communication - Département) ; M. LATAPIE (ADAC 65).

Secrétaire de séance : G. ASTUGUEVIEILLE

Le quorum est atteint.

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 10 décembre 2010 approuvant les statuts de l'Agence Départementale d'Accompagnement aux Collectivités (ADAC 65) ;

Vu la délibération de l'Assemblée Constitutive de l'ADAC 65 en date du 27 septembre 2012 approuvant notamment les statuts de l'ADAC 65 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 27 avril 2015 portant sur la désignation des membres du Collège n° 1 (Département des Hautes-Pyrénées) siégeant au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du 05 juin 2014 portant sur la désignation des membres du Collège n° 2 (Communes et EPCI) siégeant au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 ;

Vu le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 février 2017 ;

DELIBERE

Article 1 : le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité :

- la date limite du 31 mai 2017 pour adhérer à l'ADAC 65,

- la création d'un poste et le processus de recrutement d'une assistante de direction, (cadre statutaire catégorie A -filière Administrative, attaché territorial) le processus de recrutement,
- le projet de rapport d'activités 2016,
- le Compte Administratif 2016,
- le Budget Primitif 2017.

Article 2 : le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'État, service du Contrôle de légalité,
- publication au recueil des actes administratifs,
- insertion au registre des délibérations.

Le Président de l'ADAC 65

